

# Mon allocation rSa



Pour percevoir mon allocation, je dois répondre à certaines obligations.



Si je respecte mes obligations



Je perçois mon allocation rSa



Si je ne respecte pas mes obligations



Mon allocation rSa ne m'est pas versée ou seulement partiellement

## 1 Mon référent unique

Je signe un contrat de solidarité active avec mon référent. Je rencontre mon référent régulièrement. Il m'accompagne dans mes démarches d'insertion : logement, santé, emploi, budget, etc.

## 2 Ma déclaration de revenus

Je dois déclarer tous les trois mois à la CAF ou à la MSA l'ensemble des revenus que je perçois : salaires, pension alimentaire, entrée d'argent exceptionnelle, etc. Je peux remplir ma déclaration sur papier ou sur internet.

## 3 Mes changements dans ma situation

Je dois déclarer à la CAF ou à la MSA tous les changements de situation familiale, professionnelle et financière, dès qu'ils se produisent (mariage, décès, naissance d'un enfant, reprise d'activité, etc.).

Dans le cadre de la lutte contre la fraude aux prestations, le Département effectue des contrôles en lien avec les organismes payeurs (CAF et MSA) au titre du paiement de l'allocation RSA.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE  
PÔLE VIE SOCIALE  
DIRECTION INSERTION ET EMPLOI

Hôtel du Département - 2 rue Charles de Gaulle  
42022 Saint-Étienne Cedex 1 - Tél. : 04 77 34 45 00

Je remplis  
toutes  
mes obligations



1

Je rencontre obligatoirement  
mon référent de manière  
régulière et je m'engage  
dans des démarches  
d'insertion.



2

Chaque trimestre, j'envoie  
ma déclaration de revenus  
à la CAF ou à la MSA.



3

Ma situation change.  
J'informe  
la CAF ou la MSA.



Je perçois  
mon allocation  
rSa

Je ne remplis  
pas toutes  
mes obligations



1

Je ne me présente pas aux  
rencontres obligatoires avec  
mon référent et/ou je ne  
m'engage pas dans des  
démarches d'insertion.



2

Je n'envoie pas  
ma déclaration trimestrielle  
de revenus  
à la CAF ou à la MSA.



3

Ma situation change.  
Je n'informe pas  
la CAF ou la MSA.



Je ne perçois  
plus  
mon allocation  
rSa



Le montant de mon allocation  
rSa est réduit



Je ne perçois plus  
mon allocation rSa



Le montant des allocations rSa que  
j'ai perçu, est régularisé (rappel ou  
remboursement)